

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures trente-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAVAS, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation en date du 26 Mai 2026, sous la présidence de M. Daniel GUIOT, Maire.

PRESENTS : BUSSET Christophe – DOUDAIN Thibaut — ESTRAND Evelyne - GUIOT Daniel – LASCOMBE Oriane - LENOBLE Evelyne – PLOYON Sophie – REY Nathalie – SAMUEL Cyril – SEUX Denis

ABSENT EXCUSE : BALANDRAUD Didier donne pouvoir à SAMUEL Cyril – BARBATO Flavio donne pouvoir à LASCOMBE Oriane – BOLLARD Christophe donne pouvoir à DOUDAIN Thibaut – COTTEIDIN Fabienne donne pouvoir à PLOYON Sophie – MONTAGNE Catherine donne pouvoir à REY Nathalie

Membres en exercice : 15 Présents : 10 Pouvoirs : 5 Votants : 15

Le quorum étant atteint, la séance commence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Cyril SAMUEL.

Le compte rendu de la réunion du 29 Avril 2026 est approuvé à **L'UNANIMITÉ**.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS DE LA COMMUNE POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire n°INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux du 6 mai 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 22 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Mmes Evelyne LENOBLE, Evelyne ESTRAND, Oriane LASCOMBE et Mr Thibaut DOUDAIN.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.



b) Élection des délégués et des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées :

Délégués :

- Monsieur Daniel GUIOT domicilié 87, Rue des Moissons – Eteize - 07430 SAVAS
- Madame Evelyne LENOBLE CROISIARD domiciliée 425 route de Combes à BOULIEU
- Monsieur Flavio BARBATO domicilié 184 route de Savas à Boulieu – LA BRUCHE - 07430 SAVAS

Délégués suppléants :

- Monsieur Cyril SAMUEL domicilié 169 route de Plat de Charézy – CHAREZY – 07430 SAVAS
- Madame Catherine MONTAGNE domiciliée 199 chemin des Rivaux – SAMOYAS – 07430 SAVAS
- Monsieur Christophe BOLLARD domicilié 8 Passage des Mines - ETEIZE – 07430 SAVAS

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués et des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Monsieur Daniel GUIOT : 15 voix
- Madame Evelyne LENOBLE CROISIARD : 15 voix
- M. ou Mme Monsieur Flavio BARBATO : 15 voix

- Monsieur Cyril SAMUEL : 15 voix
- Madame Catherine MONTAGNE : 15 voix
- Monsieur Christophe BOLLARD : 15 voix

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de ces désignations qui sont conformes en tout point à celles mentionnées dans le procès-verbal portant désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu le dimanche 27 septembre 2026.

A l'issu du scrutin qui a eu lieu sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, ont été élus :

Délégués :

- Monsieur Daniel GUIOT domicilié 87, Rue des Moissons – Eteize - 07430 SAVAS
- Madame Evelyne LENOBLE CROISIARD domiciliée 425 route de Combes à BOULIEU
- Monsieur Flavio BARBATO domicilié 184 route de Savas à Boulieu – LA BRUCHE - 07430 SAVAS

Délégués suppléants :

- Monsieur Cyril SAMUEL domicilié 169 route de Plat de Charézy – CHAREZY – 07430 SAVAS
- Madame Catherine MONTAGNE domiciliée 199 chemin des Rivaux – SAMOYAS – 07430 SAVAS
- Monsieur Christophe BOLLARD domicilié 8 Passage des Mines - ETEIZE – 07430 SAVAS

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

0



SUBVENTIONS - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE L'AIDE AUX COMMUNES POUR LE DÉNEIGEMENT DE LEUR VOIRIE AU COURS DE LA CAMPAGNE HIVERNALE 2025/2026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément au règlement départemental d'aide au déneigement des voiries communales et intercommunales, adopté en 2022, les communes peuvent solliciter une subvention pour l'hiver 2025/2026.

Monsieur Daniel GUIOT propose de solliciter l'aide du conseil départemental.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE cette proposition.

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental une subvention dans le cadre de l'aide aux communes pour le déneigement de leur voirie au cours de la campagne hivernale 2025/2026.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

DÉCISION BUDGÉTAIRE – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 -BUDGET COMMUNAL 2026

Madame LENOBLE, intervenante, fait part au conseil municipal que les frais d'études et honoraires concernant les travaux d'aménagement de l'Espace du Châlon doivent être soldés et intégrés aux montants des travaux. Nous sommes donc dans l'obligation de prendre une décision modificative :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	
Chapitre 041, C/21351 :	43 559,69 €
Recettes	
Chapitre 041, C/2031 :	43 559,69 €
TOTAL :	0,00 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la décision modificative n°1 au budget communal pour l'exercice 2026 telle que détaillée ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de toute démarche utile à cet effet

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0



ENSEIGNEMENT - ÉVEIL MUSICAL ANNÉES SCOLAIRES 2026/2027 - REGLEMENT DU SERVICE COMMUN EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE MUSICALE EN MILIEU SCOLAIRE A L'ECHELLE D'ANNONAY RHÔNE AGGLO

Madame Evelyne LENOBLE, intervenante, fait part au Conseil Municipal du règlement du service commun en matière d'éducation artistique et culturelle musicale en milieu scolaire proposée par Annonay Rhône Agglo.

Madame Evelyne LENOBLE donne lecture de ce règlement qui prévoit un forfait de 10 séances pour chacune des trois classes de l'école privée de Savas.

La commune versera à Annonay Rhône Agglo sa participation au financement de cette opération soit la somme de 1 950 euros. Le versement s'effectuera en juillet à terme échu de chaque année scolaire.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE ce règlement.

AUTORISE Monsieur le Maire et/ou son représentant à signer ledit règlement.

AUTORISE Monsieur le Maire et/ou son représentant à régler les séances comme le veut la convention

Pour : 15

Contre : 0 Abstention : 0

INFORMATIONS DIVERSES

La séance est levée à 20h14

